

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 MAI 2023
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
portant sur 288.607.076 actions de la société



Réalisée dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société autorisé par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2022

PRÉSENTÉE PAR



Banque présentatrice et garante

MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ BOLLORÉ SE

PRIX DE L'OFFRE :

5,75 euros par action Bolloré SE (dividende complémentaire 2022 attaché¹)

AVERTISSEMENT :

Complément de prix éventuel : les actionnaires qui auront apporté leurs titres à la présente offre se verront remettre un droit à complément de prix d'un montant de 0,25 euro par action Bolloré SE cédée dans le cadre de la présente offre (le « Complément de Prix »). Le versement de ce Complément de Prix sera subordonné à la réalisation de la cession de Bolloré Logistics par Bolloré dans les conditions figurant en Section 1.3 de la note d'information.

DURÉE DE L'OFFRE :

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué a été établi par la société Bolloré SE. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF (le « RGAMF »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 15 mai 2023, apposé le visa n°23-161 sur la note d'information établie par la société Bolloré SE relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant ses propres actions (l'« Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bolloré SE a été déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2023 et est mis à la disposition du public ce jour.

¹ L'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE se verra proposer le 24 mai 2023 la distribution d'un dividende complémentaire 2022 de 0,04 euro par action, dont la date de détachement serait fixée au 4 juillet 2023 pour une mise en paiement le 6 juillet 2023.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

Ce document ainsi que la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de Bolloré SE (www.bolloré.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Bolloré SE
Odet – 29500 Ergué Gabéric

Natixis
7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.